

Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
Comité de Vire
5 rue Barbey d'Aurévilly
14500 Vire
06 41 29 08 02

Le vote de la loi Touraine renforce les lois Hôpital-Patients-Santé-Territoire et la Tarification à l'Activité (T2A). L'obligation, pour tout hôpital, d'adhérer à un Groupement Hospitalier de Territoire, remet en cause l'existence des hôpitaux de proximité, puisque, dans ce cadre, la loi interdit les doublons.

La réaction des élus de la Manche (article paru dans Ouest France le 4 février) montre que notre inquiétude est largement partagée, bien que le tribunal administratif ait donné raison au Comité Granvillais pour le maintien du SMUR secondaire.

En l'absence d'information de l'Agence Régionale de Santé, de la direction de l'hôpital comme des élus concernés, le Collectif n'a pas d'autres moyens, pour essayer de tenir la population informée que de solliciter les personnes en charge du dossier pour en connaître l'évolution ; hélas nos rencontres avec le Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Vire, Monsieur Andreu-Sabater d'une part et le directeur de l'hôpital de l'autre, ne peuvent nous rassurer. Le 1er pense que le travail se poursuit avec le centre hospitalier de Flers, le second que la taille envisagée pour les GHT ne peut que valider l'existence de services équivalents.

Manifestement les projets sont décidés en dehors de toute consultation de la population concernée et nous devons faire confiance en la « sagesse » des décideurs. Pourtant ils ne raisonnent qu'en terme de finances, d'économie et ne considèrent la santé que comme une marchandise.

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le comité de Vire « Touche pas à ma Santé à mon Hosto »

Le bureau